

17-01-2022

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 17 JANVIER 2022 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Daniel Ricard, district n° 2;	M ^{me} Ingrid Haegeman, district n° 5;
Mme Sophie Lajeunesse, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également, M^{me} Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et M^{me} Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

581-2022

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour **MODIFIÉ** suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2021;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;
5. Dépôt des résultats de procédure d'enregistrement pour les règlements suivants :
 - 433-2021 – Projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale;
 - 434-2021 – Travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire «Les Vallons»;
6. Constitution réserve financière – Élection 2025;
7. Allocations – Membres des comités;
8. Adoption du Règlement 441-2022 – Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;
9. Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
10. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal;
11. Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités;
12. Annulation de compte de taxes;
13. Retrait de l'entente du RCCI Matawinie – Recherche des causes et circonstances d'un incendie;
14. Renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie;
15. Octroi de contrat – Achat de 150 bacs bleus;
16. Politique de soutien pour l'achat de toilettes à faible consommation d'eau – Renouvellement de l'enveloppe budgétaire;
17. Avis de motion – Règlement 442-2022 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 240 126 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 240 126 \$;
18. Octroi de contrat – Entretien du camion #30 – Peinturer châssis et boîte;
19. Fermeture d'une portion de la rue Lionel;
20. Ouverture des soumissions – TP-IN07.11-2021 Les Vallons Phase 2 – Ouvrages supérieurs;
21. Nomination des représentants – Comité consultatif de la sécurité routière;
22. Octroi de contrat – Fournitures et épandage d'abrasif chemin de la Pointe-à-Roméo;
23. Approbation du cahier de charges TP-IN02.11-2021 – Réfection rue des Sables, Athéna, croissants Jacline et Monique;
24. Affichage de poste – Technicien(ne) en génie civil;
25. Affichage de poste – Technicien(ne) en génie civil;

Suite de la résolution 581-2022

26. ~~Nomination des représentants – Comité consultatif en environnement~~ – **POINT RETIRÉ;**
27. Nomination des représentants – Comité consultatif d’urbanisme;
28. Demande de subvention – Fonds région rurale – Remplacements d’enseignes;
29. Patinoire couverte réfrigérée – Ententes de commandite;
30. Autorisation de signature – Publicités du Félicien;
31. Renouvellement d’adhésion à l’Association des communicateurs municipaux du Québec;
32. Embauche – Surveillants de gymnases;
33. Demande dans le cadre du programme Emploi été Canada 2022;
34. Nomination des représentants – Comité consultatif en loisir et vie communautaire;
35. Affichage de poste – Coordonnateur(trice) du camp de jour;
36. Nomination d’un délégué en réussite éducative;
37. Compensation pour les déplacements des bénévoles de la bibliothèque;
38. Nomination des représentants – Comité consultatif en culture;
39. Octroi de contrat – Architecture – Rénovation de la bibliothèque;
40. Avis de motion – Règlement 443-2022 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n’excédant pas 267 791 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque
41. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

582-2022

Adoption du
procès-verbal du
13 décembre 2021

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

583-2022

Approbation des
dépenses

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de la Municipalité, totalisant la somme de 139 403,01 \$ (chèque 31143 à 31191) ainsi que la somme de 2 986 359,31 \$ (paiements en ligne 502 892 à 503 041) pour un total de 3 125 762,32 \$ et les salaires de 214 814,08 \$ du mois de décembre 2021 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Aucune question n'a été reçue par les citoyens et citoyennes.

Point 5

Dépôt des résultats de
procédure d'enregistre-
ment pour les règlements
suivants : 433-2021 et
434-20217

Résultat de la procédure d'enregistrement des Règlements d'emprunt suivants :

- 433-2021 – Projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin Joliette et de la rue Principale – aucune signature;
- 434-2021 – Travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la Phase 2 du projet de développement domiciliaire Les Vallons – aucune signature.

584-2022

Constitution réserve
financière - Élection 2025

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la présente résolution, conformément à l'article 278.1 LERM, constitue un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu :

Suite de la résolution 584-2022

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 12 500 \$ annuellement pour les exercices financiers 2022 à 2025 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le budget de fonctionnement de l'année en cours 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

585-2022

Allocations – Membres
des comités

CONSIDÉRANT l'existence du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT la mise en place d'autres comités consultatifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite récompenser l'assiduité des membres citoyens desdits comités consultatifs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de verser une compensation de 45 \$ aux membres citoyens des comités consultatifs pour chacune de leurs présences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

586-2022

Adoption du Règlement
441-2022 – Règlement
ayant pour objet la tarification exigible de
certains services
municipaux

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 441-2022 – Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Suite de la résolution 586-2022

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le Règlement 441-2022 soit adopté.

➤ *Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 441-2022.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

587-2022

Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu de payer les frais de cotisations et d'assurances 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le directeur général et la directrice générale adjointe, selon les coûts suivants :

MEMBRES	COTISATIONS (AVANT TAXES)	ASSURANCES (TAXES INCLUSES)
Jeannoé Lamontagne	495 \$	395 \$
Marine Revol	450 \$	395 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

588-2022

Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Québec Municipal en autorisant une dépense de 795,91 \$ avant taxes afin de conserver l'accès Internet en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

589-2022

Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la

Suite de la résolution 589-2022

Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2022, au coût de 4 889,05 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

590-2022

Annulation de compte de taxes

CONSIDÉRANT QU' une fiche de propriété aurait dû être annulé suite à la réception d'un certificat d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ladite fiche a accumulé des intérêts au fil des ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu de radier le compte de taxes pour le matricule n° 1009-55-5987 pour un montant total de 7,61\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

591-2022

Retrait de l'entente du RCCI Matawinie – Recherche des causes et circonstances d'un incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait adhéré à une entente régionale sur les recherches des causes et des circonstances d'un incendie (RCCI);

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014 nos services ont été demandés à deux reprises et que nous avons dû refuser par manque de ressources;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas les ressources pour garantir un enquêteur RCCI à toute la Matawinie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de suivre les recommandations du directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence et de retirer la Municipalité de l'entente du RCCI Matawinie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

592-2022

Renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu de renouveler l'adhésion du directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence, du directeur adjoint et du chef aux opérations à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2022 en déboursant 280 \$ excluant les taxes pour chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

593-2022

Octroi de contrat –
Achat de 150 bacs bleus

CONSIDÉRANT QUE l'achat de 150 bacs bleus doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'achat des 150 bacs bleus à USD Global, pour un montant de 16 351,50 \$ excluant les taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus du fonds réservé aux bacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

594-2021

Politique de soutien pour
l'achat de toilettes à
faible consommation
d'eau – Renouvellement de
l'enveloppe budgétaire

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de soutien à l'achat de toilettes à faible consommation d'eau le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU' en 2021, le total des remboursements d'achat de toilettes s'est élevé à 1 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Politique doit être reconduite pour assurer son application;

Suite de la résolution 594-2022

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de reconduire la politique jusqu'au 31 décembre 2022 et d'accorder une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour l'année courante afin de rembourser l'achat d'une toilette à faible consommation d'eau pour les citoyens et citoyennes qui en ont fait l'acquisition, selon les modalités décrites à ladite politique.

1. *Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc (2500 \$) pour les immeubles desservis;*
2. *Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général (2500\$) pour les immeubles non desservis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

595-2022

Avis de motion –
Règlement 442-2022 –
Règlement ayant pour
objet de décréter une dé-
pense n'excédant pas
240 126 \$ pour des tra-
vaux de prolongement
du réseau d'égout sani-
taire sur le rang Ste-
Marie

Le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 442-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 240 126 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 240 126 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal du Québec.

- *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 442-2022*

596-2022

Octroi de contrat –
Entretien du camion
n° 30 – Peinturer châssis
et boîte

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du camion n° 30 doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

Suite de la résolution 596-2022

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de l'Entreprise Perreault, pour l'entretien du camion n° 30, pour un montant total de 12 900 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

597-2022

Fermeture d'une portion
de la rue Lionel

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la rue Lionel;

CONSIDÉRANT QUE la rue Lionel ne donne plus accès à la route 131;

CONSIDÉRANT QU' il convient de laisser un accès aux lots 5 359 939 et 5 359 940;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu de fermer partiellement la rue Lionel sur le lot 5 360 387, de l'emprise de la route 131 sur une longueur de 46 mètres vers le sud tel qu'illustré sur le plan suivant :



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE CONSEILLERS

598-2022

Ouverture des soumissions - TP-IN07.11-2021
Les Vallons Phase 2 –
Ouvrage supérieurs

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 22 novembre 2021 et dans le journal L'Action, édition du 17 novembre 2021, pour les travaux de voirie et d'éclairage sur rues pour le projet domiciliaire Les Vallons inc.;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 14 décembre 2021, à 15h00, à la mairie, par Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, en présence de M. Élie Marsan-Gravel et de M^{me} Richère Fournelle;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX (AVANT TAXES)
Roxboro excavation inc.	572 000,00 \$
Excavation Normand Majeau inc.	548 509,47 \$
Sintra inc.	573 222,24 \$
BLR Excavation	599 982,09 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc., pour les travaux de voirie et l'éclairage sur rues pour le projet domiciliaire Les Vallons inc., et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-IN07.11-2021, pour un montant total de 548 509,47 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

599-2022

Nomination des représentants – Comité consultatif de la sécurité routière

CONSIDÉRANT la constitution du comité consultatif de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE ses membres citoyens doivent être nommés;

Suite de la résolution 599-2022

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu de nommer M. Martin Asselin, M. Claude Tessier et M. Benoit Sylvestre à titre de représentants du comité consultatif de la sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

600-2022

Octroi de contrat –
Fournitures d'épandage
d'abrasif chemin de la
Pointe-à-Roméo

CONSIDÉRANT QUE l'achat de fournitures et l'épandage d'abrasif sur le chemin de la Pointe-à-Roméo doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Michel Lépine, pour l'achat de fourniture et l'épandage d'abrasif sur le chemin de la Pointe-à-Roméo, pour un montant total de 3000 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

601-2022

Approbaton du cahier
de charges TP-IN02.11-
2021 – Réfection rues
des Sables, Athéna, crois-
sants Jacline et Monique

CONSIDÉRANT QUE la réfection des rues des Sables, Athéna, des croissants Jacline et Monique doit être effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu :

1. accepter le cahier de charges n° TP-IN02.11-2021 pour la réfection des rues des Sables, Athéna, des croissants Jacline et Monique;
2. d'effectuer une demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

602-2022

Affichage de poste –
Technicien(ne) en génie
civil

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de Mme Karina Doyle prenant effet le 19 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, de permettre au directeur des Services techniques de procéder à l’affichage d’ un poste permanent à temps plein de technicien(ne) en génie civil.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

603-2022

Affichage de poste –
Technicien(ne) en génie
civil

CONSIDÉRANT le projet d’implantation d’un logiciel pour permettre d’améliorer la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QU’ un inventaire de nos infrastructures doit être réalisé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, de permettre au directeur des Services techniques de procéder à l’affichage d’un poste étudiant de technicien(ne) en génie civil afin de procéder audit inventaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

604-2022

Nomination des
représentants – Comité
consultatif d’urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le terme du mandat des membres du comité consultatif de l’urbanisme vient à échéance;

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de nommer M. Jocelyn Baril, M^{me} Lysianne Gourgues, M^{me} Roxanne Jetté, M^{me} Julie Provencher et M. Samuel Thibodeau en tant que représentants du comité consultatif d’urbanisme.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

605-2022

Demande de subvention
– Fonds région ruralité –
Remplacements d’enseignes

CONSIDÉRANT la somme de 68 555 \$ disponible au fonds Région Ruralité (FRR) pour 2020-2021;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement d’enseignes de la Municipalité adopté dans le PTI 2021;

Suite de la résolution 605-2022

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à des préoccupations majeures de communications, visibilité et rayonnement de plusieurs processus de consultations (planification stratégique, Plan d'action sur la pénurie de main-d'œuvre, consultation sur la refonte du plan d'urbanisme);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu d'autoriser la Municipalité à déposer une demande de financement au Fonds Région Ruralité de 68 555 \$ pour le projet de remplacement d'enseignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

606-2022

Patinoire couverte
réfrigérée – Ententes de
commandite

CONSIDÉRANT QU' un plan de commandite a été approuvé par le conseil pour le projet de patinoire couverte réfrigérée;

CONSIDÉRANT les rencontres avec les entrepreneurs locaux pour ce projet et la confirmation que le projet d'entente est accepté par les sept partenaires;

CONSIDÉRANT l'embargo sur l'identité des partenaires afin de bien établir le plan de visibilité contenu dans les ententes;

CONSIDÉRANT l'échéancier du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le conseil approuve les ententes de commandite pour le projet de patinoire couverte réfrigérée et que la mairesse et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer les ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

607-2022

Autorisation de signature
– Publicités du Félicien

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est positionné pour le maintien de la publicité dans le Félicien;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'efficacité il est préférable que la gestion des ententes publicitaires soit une démarche administrative;

Suite de la résolution 607-2022

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le conseil municipal autorise le directeur du Service des communications à négocier et signer les ententes publicitaires pour le Félicien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

608-2022

Renouvellement d'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Association des communicateurs municipaux du Québec en autorisant une dépense de 275 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

609-2022

Embauche – Surveillants de gymnases

CONSIDÉRANT QUE des activités de la programmation régulière se dérouleront dans les gymnases des écoles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la surveillance de ces activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer que les règles sanitaires en vigueur soient respectées ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'embaucher M. Félix Lapointe, Mme Julie Grenier, M. Zacharie Riopel, Mme Florence Legault et de M. Antoine Therrien à titre de surveillants de gymnases pour la programmation régulière de l'hiver 2022 selon les conditions suivantes :

1. le contrat débutera la semaine du 29 janvier 2022;
2. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
3. La Municipalité versera 13,50 \$ (Félix Lapointe, Zacharie Riopel, Florence Legault et Antoine Therrien) et 14,75 \$ (Julie Grenier) pour chaque heure de surveillance effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite de la résolution 609-2022

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

610-2022

Demande dans le cadre
du programme Emploi
été Canada 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre des emplois d'été à des jeunes de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE les postes du camp de jour sont à temps plein avec un minimum de 30 heures et d'une durée d'au moins six semaines;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi été Canada peut couvrir jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire a déposer une demande pour quatre postes au camp de jour de l'été 2022 au ministère de l'Emploi et de la Solidarité Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

611-2022

Nomination des repré-
sentants – Comité
consultatif en loisir et
vie communautaire

CONSIDÉRANT la constitution du comité consultatif en loisir et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ses membres citoyens doivent être nommés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu de nommer Mme Denyse Robitaille, Mme Marie-Christine Hivon et M. Alexandre Robitaille en tant que représentants du comité consultatif en loisir et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

612-2022

Affichage de poste –
Coordonnateur(trice)
adjoint(e) du camp de
jour

CONSIDÉRANT QUE la préparation du camp de jour débute en mars;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination doit participer dès que possible à la préparation du camp;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour estival accueille habituellement environ 200 enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe d'animateurs et d'accompagnateurs est composé d'une vingtaine d'employés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de suivre les recommandations du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) adjoint(e) du camp de jour estival du 20 janvier au 4 février 2022 dans le but d'une embauche pour la dernière semaine de février.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

613-2022

Nomination d'un délégué
en réussite éducative

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à participer aux Journées de la persévérance scolaire 2022;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'adoption de la résolution d'appui et d'engagement à l'égard des Journées de la persévérance scolaire 2022, le CREVALE demande la nomination d'un délégué en réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le délégué de la Municipalité devra participer à l'événement régional du Chantier réussite éducative du 14 février prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de nommer le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire en tant que délégué municipal en réussite éducative afin que celui-ci participe à l'événement régional du 14 février prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

614-2022

Compensation pour les
déplacements des bénévoles
de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU' un budget est prévu pour allouer une compensation aux bénévoles de la bibliothèque pour leurs frais de déplacement;

Suite de la résolution 614-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge une telle compensation appropriée ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'autoriser une dépense de 676 \$ à titre de compensation pour les bénévoles de la bibliothèque, à distribuer de la façon suivante (3,00 \$ du déplacement par bénévole) :

BÉNÉVOLES	COMPENSATION ALLOUÉE
Élisabeth Marot	51,00 \$
Sofya Gravel	42,00 \$
Manon Deschenes	99,00 \$
Daniel Joly	156,00 \$
Johanne Lessage	165,00 \$
Roger Guilmain	87,00 \$
TOTAL	676,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

615-2022

Nomination des représentants – Comité consultatif en culture

CONSIDÉRANT la constitution du comité consultatif en culture;

CONSIDÉRANT QUE ses membres citoyens doivent être nommés;

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de nommer M. Frédéric Dufresne, Mme Jacqueline Malo et Mme Andréanne Tessier en tant que représentants du comité consultatif en culture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

616-2022

Octroi de contrat – Architecture – Rénovation de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la rénovation de la bibliothèque doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent être réalisés;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

Suite de la résolution 616-2022

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Héту Bellehumeur pour la préparation des plans et devis, pour la rénovation de la bibliothèque, pour un montant total de 14 500 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

617-2022

Avis de motion –
Règlement 443-2022 –
Règlement ayant pour
objet de décréter une
dépense n'excédant pas
267 791 \$ pour le projet
de réfection de la
bibliothèque

La conseillère Ingrid Haegeman donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 443-2022 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 267 791 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 443-2022.*

618-2022

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 20.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».